



Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique

2017-2026

ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

POURQUOI L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES EST-IL SI IMPORTANT ?

L'enregistrement de la naissance d'un enfant est la reconnaissance officielle par l'État de cette naissance. Tout enfant né sur un territoire a le droit d'être enregistré à la naissance, comme cela est reconnu, entre autres instruments, dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

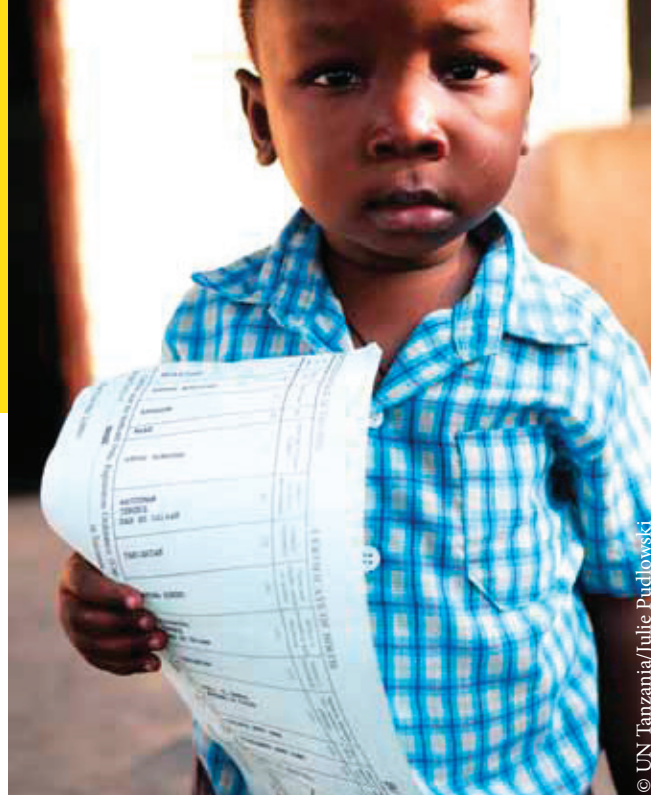
En plus d'être un droit fondamental en tant que tel, l'enregistrement à la naissance est également essentiel à l'exercice de nombreux autres droits de l'homme, notamment l'accès aux services socioéconomiques de base comme les soins de santé et l'éducation. L'enregistrement des naissances permet également de protéger les enfants contre la discrimination fondée sur l'âge, la maltraitance et l'exploitation. Les registres des naissances et les données qu'on en tire sont des éléments essentiels à la gouvernance et au développement.

L'enregistrement des naissances a deux buts principaux :

1. **But juridique et administratif** : Pour un individu, l'avantage le plus important est la reconnaissance de son existence devant la loi et la délivrance d'un document juridique – l'acte de naissance – qui sert de preuve du lieu de naissance, de la filiation, des relations et des liens familiaux. C'est sur la base de cet acte que la nationalité est déterminée et que sont délivrées d'autres pièces d'identité telles que la carte d'identité nationale et les documents de voyage ;
2. **But statistique** : Les registres des naissances sont très importants pour élaborer des politiques fondées sur des faits concrets et fournir des services adéquats. Les indicateurs tirés de ces registres permettent de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux de développement humain tels que les objectifs de développement durable. Les pays doivent connaître le nombre de naissances (et de décès) chaque année pour assurer une planification adéquate et répondre aux besoins sociaux et économiques de leurs populations.

L'enregistrement de la naissance doit avoir lieu le plus tôt possible après celle-ci. Un enfant qui n'est pas dûment enregistré peut se voir refuser l'accès aux services de protection sociale, d'éducation et de santé. Un enfant « invisible » aux yeux de l'État peut être victime de violations graves telles que le mariage précoce, le travail infantile, la traite des enfants et l'enrôlement dans les forces armées. Si l'enregistrement de la naissance lui-même ne confère pas la citoyenneté à l'enfant, il est souvent essentiel pour l'acquisition de ladite citoyenneté compte tenu des lois des différents pays.

L'enregistrement de la naissance conserve son importance à l'âge adulte. L'acte de naissance peut se révéler nécessaire pour obtenir des prestations de sécurité sociale ou un emploi dans le secteur formel, pour acheter des biens ou prouver son droit d'en hériter, pour obtenir des pièces d'identité ou un passeport, pour briguer une fonction élective et pour voter. L'absence d'acte de naissance peut avoir un effet cumulatif négatif grave sur les possibilités des individus.

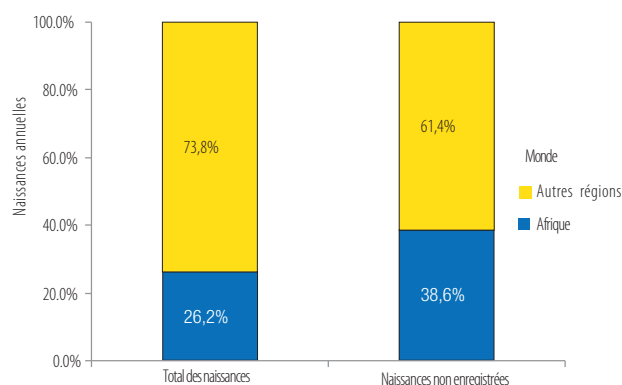


© UN Tanzania/Julie Pudlowski

LA SITUATION ACTUELLE

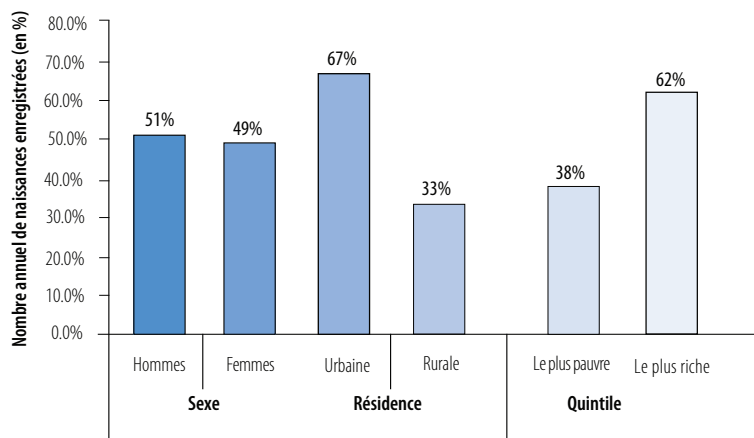
D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 48 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont pas été enregistrés à la naissance. Au niveau mondial, c'est l'Asie du Sud qui détient le record de naissances non enregistrées (63 %), suivie par l'Afrique subsaharienne (55 %). En Afrique, c'est dans les petites îles de Maurice et des Seychelles que les naissances sont intégralement enregistrées, ainsi que dans certains pays d'Afrique du Nord, dont l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc. Les niveaux d'enregistrement des naissances varient selon les pays. Ils dépendent du degré d'engagement national en faveur de l'enregistrement des naissances, de l'existence d'une législation adéquate et d'une infrastructure suffisante, de l'acceptation sociale, de la valeur reconnue à l'enregistrement des naissances et de la possibilité pour les familles d'enregistrer leurs enfants. De nombreux obstacles empêchent encore les gens d'enregistrer les naissances : la pauvreté, les croyances et pratiques sociales, l'exclusion sociale, l'insuffisance de la couverture des services d'enregistrement et des agents d'enregistrement dans les zones rurales et les zones reculées, le handicap physique et la discrimination.

FIGURE 1 : ÉTAT DE L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES EN AFRIQUE



Source: UNICEF, 2013. Every child's birth right: A statistical analysis of birth registration.

Figure 2 : État de l'enregistrement des naissances en Afrique par facteurs sociodémographiques



Sensibilisation à l'inclusivité consacrée dans l'objectif 16.9 des objectifs de développement durable : « D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances »

QUE FAIT-ON ?

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sont les moyens traditionnels les plus fiables d'enregistrement continu des naissances, d'archivage et de tenue des fiches d'enregistrement ainsi que de production et de diffusion des statistiques de l'état civil sur les naissances. La plupart des pays africains souffrent de l'inadéquation de leurs systèmes d'enregistrement. La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres grandes organisations régionales et internationales, met en œuvre le Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui vise à guider la réforme systémique et à faciliter l'amélioration durable des systèmes en question dans les pays africains.

QUE FAIRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION ?

- En tant que première mesure pour accroître les taux d'enregistrement des naissances, mettre en œuvre une réforme juridique faisant en sorte que l'enregistrement à la naissance soit accessible immédiatement après celle-ci et qu'il soit gratuit ;
- Mettre en place des politiques, des plans d'action, des stratégies et des infrastructures adéquats pour soutenir en permanence une application obligatoire des systèmes nationaux d'enregistrement des naissances ;
- Traiter les cas en souffrance de naissances non enregistrées en mettant en place un système d'enregistrement des naissances ou en relançant le système inactif ;
- Renforcer la demande du public pour l'enregistrement des naissances et son adhésion au système par la mobilisation au sein des médias et des communautés, tout en maintenant les coûts d'accès à l'enregistrement des naissances aussi bas que possible ;
- Former des fonctionnaires de l'état civil en matière de mobilisation et d'utilisation de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil culturellement adaptés pour atteindre les groupes de population éloignés ou marginalisés ;
- Améliorer l'accessibilité en établissant des maillages à la fois officiels et informels, faisant intervenir par exemple les services sanitaires, les dirigeants locaux, les organisations confessionnelles, etc.
- Moderniser l'enregistrement des naissances par la technologie en mettant en place des systèmes en ligne et informatisés ;
- S'employer tout particulièrement à enregistrer les enfants dans les orphelinats, ainsi que dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées ;

- S'employer tout particulièrement à enregistrer les enfants pendant et après les conflits et autres situations d'urgence afin de garantir le droit de tous les enfants à l'enregistrement de leur naissance.

Pour d'information:
www.apai-crvs.org